

Décision

Générale

colonial

Décision n° 581 du 19 mai 1961 :

n° 581

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Nantes, 6, place du Ralliement (Loire-Atlantique) est accordée à Mme Monichon Francette, institutrice du 2° échelon (indice. net 235, groupe III). Mme Monichon Francette qui voyagera accompagnée de ses deux enfants (Claude 11 ans, Dominique 10 ans) quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé Mme Monichon Francette regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.